

Dans le cadre du partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale,  
le Groupe CSF vous invite aux prochaines

# Permanences Conseils téléphoniques du 22 au 26 juin 2026

Nos conseillers sont à votre disposition pour répondre à vos questions  
et vous accompagner dans vos projets.

→ Cliquez-ici pour vous inscrire



## VOTRE PROJET IMMOBILIER

- Combien puis-je emprunter pour mon projet ?
- Quelles sont les étapes de mon projet d'achat ?
- Comment trouver mon financement adapté ?



## VOTRE ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Quel est le coût de mon assurance de prêt ?
- Quelles sont les garanties de mon assurance ?



## VOTRE PROJET REGROUPEMENT DE CRÉDITS OU DE PRÊT PERSONNEL

- Quelles sont les solutions pour réorganiser mes dépenses  
ou financer mes projets ?



## VOTRE PROJET PATRIMOINE

- Comment investir dans l'immobilier neuf ?
- Quelles solutions pour préparer  
votre retraite ?

Inscrivez-vous  
et à très vite !



[www.csf.fr/men](http://www.csf.fr/men)



PDFGE0626FCMEN - Illustrations : Régis Fallier.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités  
de remboursement avant de vous engager.**



**Crédit  
Social des  
Fonctionnaires**

**Crésérfi**  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits

**Si les créneaux proposés ne vous conviennent pas  
ou pour toutes questions, contactez-nous ici :**  
[permanencesconseilscsf@csf.asso.fr](mailto:permanencesconseilscsf@csf.asso.fr)

Les propositions de crédit sont faites par CRÉSÉRFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs. Elles sont sous réserve de l'acceptation des partenaires prêteurs de CRÉSÉRFI, après étude de la situation financière des emprunteurs.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSÉRFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur [csf.fr](http://csf.fr)

Les offres d'assurances et d'immobilier neuf sont distribuées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA). Intermédiaire en transactions Immobilières et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CPI 75012022000000012 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle : police FN4608 et Garantie Financière : police n° RPI10147372 souscrites auprès de CNA Insurance Company (Europe) S.A. conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances et de la loi Hoguet.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer une adhésion annuelle renouvelable (conditions et tarifs en vigueur consultables sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).